

DÉROGATION MINEURE

520 rue Notre-Dame

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera lors d'une séance publique qui se tiendra le 12 mars 2024 à la salle du conseil située au 435, boulevard Iberville à Repentigny, à compter de 19 h, sur une demande de dérogation mineure déposée à l'égard de l'immeuble situé au 520 rue Notre-Dame, à Repentigny, portant le numéro de lot 2143631, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 15 février 2024.

L'objet de cette demande, énuméré ci-dessous, a pour effet de permettre la construction d'un bâtiment principal, à usage commercial, et l'aménagement du terrain sur l'immeuble situé au 520, rue Notre-Dame et portant le numéro de lot 2 143 631 :

- Réduire la hauteur des bordures de béton délimitant le terrain de stationnement et les îlots de verdure au même niveau que le revêtement actuel du terrain de stationnement alors que le règlement exige une bordure de béton d'une hauteur de 0,15 m minimum au-dessus du niveau du revêtement du terrain de stationnement;

- Autoriser 2 conteneurs pour les matières résiduelles situés dans une servitude de passage partagée avec le terrain adjacent et localisés chacun à 0,5 m de la ligne latérale mitoyenne et dont le modèle est entièrement hors-sol alors que le règlement exige une localisation des conteneurs entièrement sur le même terrain et à 1,5 m min de la ligne latérale de propriété, ainsi que l'utilisation d'un modèle de conteneur semi-enfoui dans le sol, à la condition que la servitude soit modifiée en conséquence;

Préalablement à la décision du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 22^e jour du mois de février 2024.

L'assistant-greffier,



M^e Stéphane Desrochers, avocat